



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 Décembre 2018

DELIBERATION N° : 20181213_9

OBJET : Mise en œuvre de deux Maisons de Services au Public à Saint-Joseph
Approbation du plan de financement en matière d'investissement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

18 DEC. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-sept heures cinquante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HUET Marie Josée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Harry
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain

Absents

HOAREAU Jeannick ; ETHEVE Corine ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Daniel LEBON, 9^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° : **20181213_9**

OBJET : **Mise en œuvre de deux Maisons de Services au Public à Saint-Joseph**
Approbation du plan de financement en matière d'investissement

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Par délibération en date du 24 août 2018 modifiée le 5 octobre 2018, le conseil municipal a validé la création de deux Maisons de Services au Public (MSAP) dans le quartier des Lianes et de Jean Petit. Une demande de subvention a été déposée le 17 septembre pour chacune des deux MSAP au titre du fonctionnement (mesure 16.7.1 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER).

Les services de l'État ont souhaité mettre en place une dotation spécifique pour accompagner financièrement les travaux de réhabilitation des MSAP. Il convient d'en rappeler le coût et le plan de financement pour chacune des deux structures.

I Coût et plan de financement pour la MSAP de Jean Petit

Les travaux de réhabilitation pour la MSAP de Jean Petit doivent débuter au mois de décembre 2018 et se terminer en février 2019.

Le coût total HT en matière d'investissement pour la MSAP de Jean Petit est de **15 000 €**.

Le plan de financement est donc le suivant :

MISE EN ŒUVRE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DE JEAN PETIT PARTIE INVESTISSEMENT		
Montant de l'opération HT	15 000,00 €	%
Etat – dotation spécifique pour réhabilitation de la MSAP	12 000,00 €	80,00%
Commune de Saint -Joseph	3 000,00 €	20,00%
Commune de Saint -Joseph (TVA)	1 275,00 €	8,50 %
TOTAL TTC	16 275,00 €	100,00%

II Coût et plan de financement pour la MSAP des Lianes

Les travaux d'extension pour la MSAP des Lianes doivent débuter au mois de décembre 2018 et se terminer au premier semestre 2019.

Le coût total HT en matière d'investissement pour la MSAP des Lianes est de 40 000 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

MISE EN OEUVRE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DES LIANES PARTIE INVESTISSEMENT		
Montant de l'opération HT	40 000,00 €	%
Etat – dotation spécifique pour réhabilitation de la MSAP	32 000,00 €	80,00%
Commune de Saint -Joseph	8 000,00 €	20,00%
Commune de Saint -Joseph (TVA)	3 400,00 €	8,50%
TOTAL TTC	43 400,00 €	100,00%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement pour la mise en œuvre de la Maison de Services Au Public de Jean Petit, présentant une participation au titre de l'investissement pour la commune de Saint-Joseph à hauteur de 4 275 € TTC (3 000 € HT et 1 275 € de TVA) ;
- d'approuver le plan de financement pour la mise en œuvre de la Maison de Services Au Public des Lianes, présentant une participation au titre de l'investissement pour la commune de Saint-Joseph à hauteur de 11 400 € TTC (8 000 € HT et 3 400 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20180824_3 du 24 août 2018 et n°20181005_8 du 5 octobre 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°9,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 27

Pour : 33

Représentés : 6

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le plan de financement pour la mise en œuvre de la Maison de Services Au Public de Jean Petit, présentant une participation au titre de l'investissement pour la commune de Saint-Joseph à hauteur de 4 275 € TTC (3 000 € HT et 1 275 € de TVA).

MISE EN OEUVRE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DE JEAN PETIT PARTIE INVESTISSEMENT		
Montant de l'opération HT	15 000,00 €	%
Etat – dotation spécifique pour réhabilitation de la MSAP	12 000,00 €	80,00%
Commune de Saint -Joseph	3 000,00 €	20,00%
Commune de Saint -Joseph (TVA)	1 275,00 €	8,50 %
TOTAL TTC	16 275,00 €	100,00%

Article 2.- **APPROUVE** le plan de financement pour la mise en œuvre de la Maison de Services Au Public des Lianes, présentant une participation au titre de l'investissement pour la commune de Saint-Joseph à hauteur de 11 400 € TTC (8 000 € HT et 3 400 € de TVA).

MISE EN OEUVRE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DES LIANES PARTIE INVESTISSEMENT		
Montant de l'opération HT	40 000,00 €	%
Etat – dotation spécifique pour réhabilitation de la MSAP	32 000,00 €	80,00%
Commune de Saint -Joseph	8 000,00 €	20,00%
Commune de Saint -Joseph (TVA)	3 400,00 €	8,50%
TOTAL TTC	43 400,00 €	100,00%

Article 3.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :